

Le foncier agricole, quelles en sont les règles, comment y avoir accès?

OBJECTIFS

Comprendre les règles juridiques encadrant l'accès, l'exploitation et la protection des terres agricoles.

Connaître et comprendre l'ensemble des contrats permettant la mise à disposition de foncier agricole en particulier les règles du fermage.

Connaître ses droits et devoirs en tant que propriétaire/bailleur et exploitant /fermier.

Connaître les règles encadrant l'achat du foncier agricole et le fonctionnement de la SAFER.

Comprendre le fonctionnement du contrôle des structures.

Avoir des repères pour construire une stratégie de recherche de foncier et savoir

agencer tous les dispositifs existants pour construire cette stratégie.

Savoir construire un plan d'action.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

J1

► Le statut du fermage : qu'est-ce que le statut du fermage (historique, objectifs, champ d'application), les règles du statut du fermage, les baux ruraux (les différents types de baux, être en mesure de bien le rédiger).

► Les contrats non soumis au statut du fermage : comprendre les autres outils de mise à disposition du foncier agricole, en connaître les risques.

J2

► Le contrôle des structures, les autorisations d'exploiter et moi : contrôle des structures (comment ça fonctionne?), autorisations d'exploiter (en quoi ça me concerne?), comprendre les outils (tableau des demandes d'autorisations d'exploiter, dossier de demande...)

► La SAFER : fonctionnement et rôle, les outils de la SAFER (notification de projet de vente, appel à candidature,...)

J3 - facultatif selon votre situation

► Construire son plan d'action ! Rechercher collectivement tous les moyens de recherche de foncier ; construire sa stratégie individuelle d'accès au foncier, comprendre les attentes des différents acteurs du monde agricole et définir un plan d'action pour parvenir à y répondre.

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ADDEAR Haute Savoie

DURÉE : 3 jour(s)

DATE LIMITE : 15/02/2023

MODALITÉS D'ACCÈS

les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

TARIFS

Finançable par le fond de formation Vivea

Devis sur simple demande. Adhésion obligatoire à l'ADDEAR 74. Personnes non financées, nous contacter.

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Albe Giovannangeli
installation@addear74.fr

ADDEAR Haute Savoie
Maison de l'Agriculture
52 avenue des Iles
74994 Annecy Cedex 9
Tel. 07 62 73 51 37
N° d'organisme de formation :
84740385174

MENTIONS

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
17/01/2024	52 avenue des îles 74994 Haute-Savoie	Albe Giovannangeli, animatrice-accompagnatrice installation-transmission Date non fixée; à déterminer
15/01/2024	52 avenue des îles 74994 Haute-Savoie	Audrey Bideau, Juriste au Comité d'Action Juridique Date non fixée; à déterminer

16/01/2024

52 avenue des îles 74994 Haute-Savoie

Audrey Bideau, Juriste au Comité d'Action
Juridique
Date non fixée : à déterminer

THÈMES

S'installer en AP

Foncier, juridique

Installation

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))